

Département : **NORD**
Arrondissement : **LILLE**
Canton : **ARMENTIERES**

COMMUNE D'ERQUINGHEM-LYS

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 9 JUIN 2023

Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le

ID : 059-215902024-20230704-20230609DEL2M01-DE

20230609DEL2
S²LO

NOMBRE : ,

De conseillers en exercice : 29

De présents : 22

De votants : 29

Pour : 29

Contre :

Abstention :

OBJET :

**VOTE DES TARIFS AU SEIN DU
SERVICE « JEUNESSE » POUR LES
ACTIVITES PERISCOLAIRES, LES
ACCUEILS DE LOISIRS DU
1/09/2023 AU 31/08/2024**

DELIBERATION :

Publiée le 19 juin 2023

Rendue exécutoire le 19 juin 2023

*Adressée au contrôle de Légalité
(Préfecture de LILLE DRCL) le 19
juin 2023*

Le maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la Mairie ;

Le : 19 juin 2023

Et que la convocation du Conseil avait
été faite

Le : 16 mai 2023

Le Maire
D'ERQUINGHEM-LYS

Visa de la secrétaire de séance

Madame Alizée GRATIEN

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin,

Le Conseil Municipal de la commune d'ERQUINGHEM-LYS s'est réuni après convocation légale, salle de la « Lucarne » dans l'enceinte de l'Espace « Agoralys », 120 rue Delpierre, au lieu habituel des réunions du conseil, afin de tenir sous la présidence du Maire, sa séance plénière ;

Etaient Présent(e)s, les Conseillers Municipaux :

Madame Monsieur Alain BEZIRARD, Jacky BOULINGUEZ, Karine PACCEU, Michel LANNOO, Christelle GRATIEN, Annie PREUDHOMME, Victor PACCEU, Olivier JOUCLA, Michael LEROY, Alban BEZIRARD, Valérie CLOUET, Marie-Claude ZAGULA, Christine BOCKAERT, Joelle LIESSE, Danièle BENOIT, Bénédicte VANHILLE, Ludovic HENZE, Caroline CHARPENTIER, Thomas DUGRAIN, Alizée GRATIEN, Lionel HOUZET, Vanessa LARD,

Etaient excusés avec procuration, absents :

*M. Vincent DOUCHET, procuration donnée à M. Alban BEZIRARD,
Me Laetitia PANIEZ, procuration donnée à Me Annie PREUDHOMME,
M. Benoît OERLEMANS, procuration donnée à Me Karine PACCEU,
M. Pierre CAMPHYN, procuration donnée à M. Michel LANNOO,
M. Jean-Pierre DUBURCQ, procuration donnée à M. Olivier JOUCLA,
Me Marie-Maud CAMPHYN, procuration donnée à M. Alain BEZIRARD,
M. François BIERVLIET, procuration donnée à M. Ludovic HENZE,*

Madame Alizée GRATIEN a été désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-5 du CGTC ;

Considérant les tarifs pratiqués au sein du service « jeunesse » pour les activités périscolaires, les accueils de loisirs (*espace éducatif et pause méridienne, mercredis récréatifs, accueils de loisirs, séjours découvertes, repas, transport, participations municipales*) à compter du 1er septembre de chaque année.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité, les tarifs du service « jeunesse » applicables du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024, selon le tableau ci-annexé.

Adopté Pour Ampliation

Le Maire